

## PROGRAMME DE RÉSIDENCES - CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS

### PARIS 2017

L'Institut Français et le Ministère français de la Culture et de la Communication, annoncent l'appel à candidature pour le programme de résidences à la Cité internationale des arts à Paris, destiné à des créateurs étrangers (toutes disciplines) qui souhaitent développer un projet de recherche à Paris, pendant une durée de trois mois consécutifs minimum.

L'appel à candidatures pour l'année 2017 est ouvert jusqu'au **15 septembre 2016**. L'Institut Français de Paris prend en charge la location de l'atelier/logement de 40m<sup>2</sup> à la Cité internationale des arts, située 18, rue de l'Hôtel de Ville dans le quartier du Marais à Paris. Tous les frais et dépenses engagés en dehors du logement, seront à la charge du candidat.

Selon le projet de l'artiste et la structure culturelle partenaire, la résidence peut se dérouler entre Paris et une autre ville et/ou peut se poursuivre dans une autre ville.

### CONDITIONS GENERALES :

#### Disciplines concernées :

Toutes les disciplines: architecture, arts visuels, arts de la scène, arts de la rue/marionnettes, arts numériques, bande dessinée, design, littérature, métiers d'art, musique, cinéma, cinéma d'animation, documentaire de création, commissariat d'exposition.

#### Durée du séjour

3 à 6 mois consécutifs

#### Critères d'éligibilité

- être engagés dans la vie professionnelle ;
- parler français et/ou anglais ;
- justifier de travaux antérieurs ;
- être autonomes dans la gestion de la résidence ;
- se libérer de leurs activités professionnelles durant toute la période du séjour ;
- justifier d'un soutien financier par une structure culturelle française ou étrangère pour la prise en charge de ses frais de séjour.

Aucune limite d'âge n'est imposée.

## Modalités de sélection

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, une attention particulière est portée à la qualité du projet, la nécessité du séjour à Paris, le protocole de travail envisagé et les contacts déjà établis.

Une commission consultative présidée par la directrice générale déléguée de l'Institut français, composée des experts de l'Institut français, d'un représentant du Réseau culturel français à l'étranger, de représentants du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, du ministère de la Culture et de la Communication, du Centre national de arts plastiques, du programme de résidence « Pavillon Neuflyze OBC » du Palais de Tokyo, de la Cité internationale des arts, étudie l'ensemble des dossiers. La commission se réserve le droit d'écarter tout projet sans avoir à motiver sa décision. Ses décisions sont sans appel.

Dates envisagées pour la résidence (arrivée / départ)

La durée de la résidence est de 3 ou 6 mois. Le lauréat doit obligatoirement arriver au début du premier mois de sa résidence et repartir à la fin du dernier mois de sa résidence, selon le calendrier suivant pour 2017 (pas d'arrivées ni de départs en milieu de mois):

- Arrivée le 6 janvier / départ le 4 avril 2017 (priorité littérature, BD, design, métiers d'art)
- Arrivée le 7 avril / départ le 4 juillet 2017 (priorité au cinéma et aux arts de la scène)
- Arrivée le 7 juillet / départ le 3 octobre 2017 (toutes disciplines)
- Arrivée le 6 octobre / départ le 3 janvier 2018 (priorité aux arts visuels)

Attention : En cas de report de la date d'arrivée injustifié ou de départ anticipé, le paiement d'une pénalité de retard peut être demandé à l'artiste. Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme des prestations au prorata des jours d'absence.

## Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le **15 septembre 2016** sous forme électronique, auprès de l'Institut français de Géorgie à l'adresse suivante :

[mariam.kveselava@institutfrancais.ge](mailto:mariam.kveselava@institutfrancais.ge).

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT COMPORTER :

1 – Photo du candidat

2 – Passeport\*

\*(Photocopie du passeport en cours de validité.)

3 - Déclaration sur l'honneur\*

\*(Déclaration attestant que vous êtes le seul auteur des œuvres soumises à la commission (en cas d'œuvres effectuées en collaboration, les co-auteurs doivent être déclarés, ainsi que leur part dans la réalisation de l'œuvre) / que vous serez libéré de vos activités professionnelles pendant toute la période de résidence.)

4 - Curriculum vitae

5 – Courte biographie du candidat\*

(500 signes maximum)

6 - Projet\*

\*(Note dactylographiée de 3 à 10 pages, rédigée en langue française ou anglaise, où le candidat indique les motivations de son séjour, ses thèmes de recherche et la nature de ses travaux.)

7 – Dossier artistique

8 – Trois photos

(Accompagnées de légendes)

9 - Pièces additionnelles \*

(Tout élément visuel ou sonore pouvant servir à l'appréciation du projet et à la meilleure connaissance du travail du candidat).

10 - une lettre d'engagement précisant le soutien financier par une structure locale.